Conducteur de taxi
Conductrice de taxi

Description

Le conducteur ou la conductrice de taxi transportent des passagers dans leur véhicule d'un endroit à un autre, à partir d'une adresse indiquée par téléphone ou d'un arrêt réservé aux taxis. Ces professionnels du volant connaissent parfaitement l'emplacement des rues et des édifices d'une ville. Ils choisissent le meilleur itinéraire possible selon les conditions de circulation afin d'assurer à leur clientèle un transport rapide et sécurisé.

Leurs principales activités consistent à:

Transport de la clientèle

- établir une stratégie de travail; optimiser son emploi du temps en se trouvant aux bons endroits au bon moment: gares, aéroports, boîtes de nuit, musées, etc.; tenir compte du trafic et de l'horaire;
- entretenir une bonne relation commerciale avec la clientèle; s'adapter à la demande et valoriser le service professionnel;
- prendre en charge les clients soit à une adresse indiquée par téléphone, soit à une station de taxi, soit dans la rue;
- aider les personnes âgées ou handicapées à monter dans le véhicule et à en descendre ainsi qu'à porter leurs bagages;
- conduire les usagers au lieu demandé, à toute heure du jour ou de la nuit;
- encaisser le prix de la course indiqué sur le compteur en fonction de la tarification locale;

Entretien du véhicule

- assurer l'entretien courant du véhicule: laver la carrosserie et les vitres, nettoyer l'intérieur;
- maintenir le taxi en bon état de marche; effectuer régulièrement des contrôles et des vérifications; procéder à des réparations simples et remplacer certaines pièces défectueuses.

Environnement de travail

Le conducteur ou la conductrice de taxi peuvent exercer leur métier comme indépendants, en étant propriétaires ou locataires du véhicule. Ils peuvent aussi être salariés auprès d'une société, d'un particulier ou d'une entreprise. Lorsqu'ils sont au volant, ils sont seuls maîtres à bord. Conduire un taxi est une activité de service exigeante qui implique de travailler aussi de nuit, les week-ends et les jours fériés. La durée maximale hebdomadaire de travail est fixée par la loi.

Formation

La formation de conducteur ou de conductrice de taxi s'acquiert à temps partiel.

Lieu

- auprès d'un-e moniteur-trice de conduite agréé-e (non obligatoire mais recommandé).

Durée

- de quelques semaines à environ 4 mois.

Conditions d'admission (permis d'élève conducteur-trice de taxi)

- permis de conduire catégorie B depuis 1 an au moins, sans infraction aux règles de la circulation;
- examen médical;
- extrait du casier judiciaire.

Titre obtenu

- permis de conduire TPP (transport professionnel de personnes-code 121), valable dans toute la Suisse.

Remarque: certains cantons ou certaines communes exigent également d'obtenir une autorisation ou de passer un examen spécifique qui donne le droit d'exercer dans un secteur ou un territoire limité.

Contenu

Cours théoriques

- ordonnance OTR 2 pour le TPP (gestion du travail et du temps de repos);

Cours pratiques

- sur la route avec véhicule équipé;

Examens théorique et pratique

Cours spécifiques exigés par certaines villes

- règlements sur le service des taxis, topographie de la ville et du canton, notions d'allemand ou d'anglais selon les villes, maniement du compteur, etc.

© SDBB | CSFO - orientation.ch - 22.09.2024

Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Aptitude à travailler de façon indépendante
- Capacité à s'adapter à un horaire irrégulier ou de nuit
- Bonne acuité visuelle
- Sens de l'orientation
- Autonomie et débrouillardise
- Résistance physique
- Sens de l'accueil

Perspectives professionnelles

Dans le cadre de l'évolution professionnelle, la promotion pour un conducteur ou une conductrice de taxi consiste à s'installer à son compte, d'avoir une entreprise de taxis et d'organiser son travail comme il ou elle l'entend.

Cependant, certaines villes pratiquent un numerus clausus et ne délivrent qu'un nombre limité d'autorisations de stationner sur le domaine public. Les délais pour obtenir une autorisation sont parfois longs.

Face à la concurrence liée au développement d'autres services de transport ou des transports en commun, notamment dans les grandes villes, les conducteurs de taxi évoluent vers une plus grande diversification des services: transports de personnes à mobilité réduite, en minibus, prestations liées au tourisme, etc.

Perfectionnement

Les conducteurs de taxi peuvent envisager les perfectionnements suivants:

- cours proposés par l'ASTAG-Groupe professionnel Taxi;
- formation de conducteur-trice des transports en commun;
- permis de transport professionnel de personnes en limousine;
- brevet fédéral de moniteur-trice de conduite;
- etc.

Pour plus de détails, consulter www.orientation.ch/perfectionnement.

Professions voisines

- Conducteur de véhicules légers AFP/Conductrice de véhicules légers AFP
- Conducteur de véhicules lourds CFC/Conductrice de véhicules lourds CFC
- Conducteur des transports en commun/Conductrice des transports en commun

Adresses

Administration cantonale jurassienne
Office des véhicules
Rte de la Communance 45
2800 Delémont
Tél.: 032 420 71 20
http://www.jura.ch/ovj

Office cantonal des véhicules
Rte de Veyrier 86
1227 Carouge GE
Tél.: 022 388 30 30
http://ge.ch/vehicules

Office de la circulation et de la navigation du canton de Fribourg
Rte de Tavel 10
1700 Fribourg
Tél.: 026 484 55 55
http://www.ocn.ch

Office de la circulation routière et de la navigation
Centre d'expertise et d'examens Seeland / Jura bernois
Hauptstrasse 1
2552 Orpund
Tél.: 031 635 80 80
https://www.svsa.sid.be.ch/fr/start/svsa/geschaeftsstellen/geschaeftsstelle-seeland-berner-jura.html

Service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN)
Champs-Corbet 1
Malvilliers
2043 Boudevilliers
Tél.: 032 889 13 99
http://www.scan-ne.ch

Service de la circulation routière et de la navigation du canton du Valais
Rue de la Dixence 85C
Case postale 1247
1950 Sion
Tél.: 027 606 71 00
http://www.vs.ch/autos

Service intercommunal des taxis
Secrétariat général de la sécurité et de l'économie SE
Route du Port-Franc 18
Case postale 5354
1001 Lausanne
Tél.: 021 315 32 32
https://www.lausanne.ch/officiel/administration/securite-et-economie/secretariat-general-se/unites-administratives/service-intercommunal-des-taxis.html

Taxisuisse
Nova Taxizentrale AG
Länggassstrasse 85
3012 Berne
Tél.: +41 31 331 33 13
https://www.astag.ch/fr/association/groupes-professionnels